L'inspecteur régional n°1 du travail et de la sécurité sociale du Sud n'est pas allé par 04 chemins pour déplorer ce qu'il qualifie lui-même d'indiscipline, de rébellion et de maltraitance envers le personnel enseignant lors des assises du comité régional de l'enseignement privé de base tenues le 04 juin, 2021 à Ebolawa.

Des assises qui avaient pour cadre le hall de l'immeuble siégé de la délégation régionale de l'éducation de base du sud. Y étaient conviés, les secrétariats à l'éducation (Seduc) des confessions protestante, coranique et même catholique du diocèse d'Ebolawa, les délégués départementaux de l'éducation de base, le délégué régional de l'emploi et de la formation professionnelle, le délégué régional du travail et de la sécurité sociale, un syndicaliste sans toutefois oublier le représentant des promoteurs des établissements d'enseignement privés de base du sud.

Il s'agissait dans un 1er temps de dresser le bilan du fonctionnement des établissements scolaires privés de base de la région pour l'année scolaire qui s’achève et dans une seconde mesure d'identifier les activités à mettre en pratique pour améliorer leur fonctionnement durant l'année 2021-2022.

En dehors de la pandémie de la covid-19 qui a considérablement impactée le fonctionnement des écoles en général, il ressort du bilan fait par Abodo Jean Arthur, inspecteur régional n°1 du travail et de la sécurité sociale qui représentait le délégué régional empêché, que le diocèse d'Ebolawa que représentait l'abbé Cédric Ékodo brillait par son indiscipline en refusant de déférer aux différentes convocations à lui adressées par ses services. Pire encore, le traitement inhumain infligé à son personnel et enseignants à même d'entraver la paix social.

Des actes de rébellions que le délégué régional de l'emploi et de la formation professionnelle du sud a aussi relevé à travers le chassement de sa collaboratrice par le Seduc du diocèse d'Ebolawa pour les mêmes motifs : le non-respect des clauses liées au contrat de travail et à la sécurisation des emplois des personnels et enseignants malgré un accord cadre qui lie l'Eglise Catholique à l'état du Cameroun en ce qui concerne l'enseignement privé de base, l'enseignement privé secondaire et l'enseignement privé supérieur.

Ceux à quoi Gilbert Belinga le délégué régional de l'éducation de base du Sud a pris sur lui de convoquer une séance de travail avec les différents acteurs interpellés pour qu'une solution soit au plus vite trouver avant les rentrées prochaines et que force revienne à la loi.

Une position partagée par les syndicalistes du Syndicat des Travailleurs des Établissements

Scolaires Privés du Cameroun (Syntespric) pour qui : « Il n'y a rien à attendre d'un personnel déprimé, sans âme et aigris par des conditions de travail qui se confondent à l'esclavage ».